

BIO SUISSE RAPPORT ANNUEL 2005



BIO SUISSE Association suisse des organisations d'agriculture biologique
Margarethenstrasse 87, CH-4053 Bâle
Tél. 061 385 96 10, fax 061 385 96 11
Reproduction autorisée avec indication de la source
bio@bio-suisse.ch, www.bio-suisse.ch, www.planetebiosuisse.ch

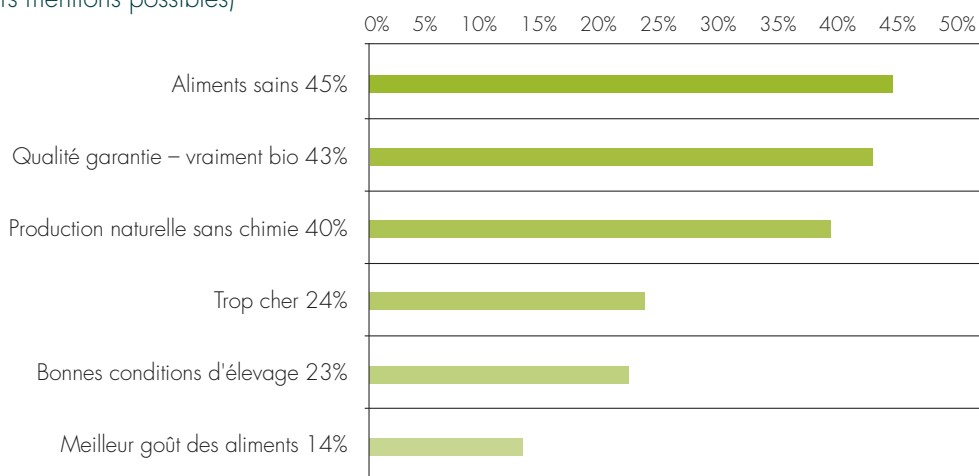
Marché bio Suisse

LES CONSOMMATEURS RESTENT FIDÈLES AU BOURGEON

Les ventes de produits bio ont pu être presque maintenues en 2005. En Suisse l'an dernier, le chiffre d'affaires des produits bio s'est élevé à 1,183 milliard de francs, soit 0,5% de moins qu'en 2004. Il s'agit d'un très bon résultat, car les prix des produits alimentaires ont suscité de nombreux débats qui ont retenu l'attention générale au cours de l'année dernière. L'achat de produits bio ne répond donc pas à un effet de mode, mais fait désormais partie des habitudes bien ancrées de la population suisse.

Les consommatrices et les consommateurs restent fidèles au Bourgeon. Une enquête réalisée par l'institut de sondage d'opinion IHA sur mandat de Bio Suisse a permis de constater que 13% des personnes interrogées achètent régulièrement des produits bio. Près de 39% ont déclaré acheter de temps à autre des produits bio. Le Bourgeon reste, après Naturaplan, le label bio le plus connu de Suisse, avec un degré de notoriété de 65%. Pour quelle raison les consommateurs se tournent-ils volontiers vers les produits Bourgeon? Les mentions les plus fréquemment citées au cours de cette enquête: des aliments sains (45% des personnes interrogées), une qualité garantie – vraiment bio (43%) et une production naturelle sans chimie (40%). Une belle preuve de confiance.

Associations spontanées des consommateurs avec le Bourgeon (plusieurs mentions possibles)



Source: Sondage IHA auprès des consommateurs 2005



ÉDITORIAL

Lorsque les temps sont difficiles, on se décourage plus facilement. Les ventes stagnantes pour certains produits, les directives et les contrôles onéreux sont autant de raisons qui expliquent pourquoi certaines exploitations se détournent du Bourgeon pour suivre les normes de l'ordonnance bio de la Confédération. Pour Bio Suisse, il s'agit d'un phénomène inédit. Au cours de ses 25 ans d'existence, Bio Suisse a toujours enregistré des tendances ascendantes: le nombre des exploitations était en augmentation constante, les chiffres de vente également.

Notre label est notre force. Il témoigne de l'unité du mouvement bio. Plus les paysannes et paysans bio sont regroupés, plus notre poids est important. Dans l'action politique et à l'égard des consommateurs qui accordent leur confiance au Bourgeon. Pour maintenir ce niveau élevé, les directives et les contrôles sont nécessaires, à l'instar d'une association active et engagée. Voilà pourquoi Bio Suisse offre aux exploitations Bourgeon des prestations précieuses: la coordination du marché, le marketing, l'action politique et la sensibilisation des médias notamment. Et: les exploitations Bourgeon déterminent elles-mêmes les directives lors de l'Assemblée des délégués. Il nous appartient à tous de relever ces exigences, avec fermeté et ténacité. Poursuivons cette voie ensemble – sous le signe du Bourgeon!

Regina Fuhrer, paysanne bio
et présidente de Bio Suisse





Product management

NOUVELLES OBLIGATIONS SUR LE MARCHÉ LAITIER

Dans les époques où les marchés sont approvisionnés en suffisance, le travail de la coordination du marché se modifie. L'obtention des matières premières ne figure plus au premier plan, sinon la collaboration à l'échelle de toute la branche. Pour le product manager, le défi consiste à instaurer des conditions qui apportent des avantages à tous les partenaires du marché – afin de pouvoir les convaincre d'œuvrer à l'élaboration d'une solution commune.

Pilotée et contrôlée par Bio Suisse, la réorganisation de différents marchés permet d'adopter des mesures plus fiables qui s'imposent à tous les opérateurs. Le débat qui a fait rage autour du marché laitier a conduit à une révision des statuts qui s'est matérialisée par la nouvelle teneur de l'article sur les objectifs. Il stipule désormais que Bio Suisse peut édicter des mesures contraignantes dans le domaine de la commercialisation. A partir de cette attribution clairement définie, nous avons pu introduire la notion d'adhésion obligatoire: tout producteur qui souhaite commercialiser du lait bio doit nécessairement se rattacher à une organisation de lait bio reconnue. Les décisions à prendre en fonction de la situation du marché restent ainsi du ressort de l'organisation de lait bio.

Dans le domaine des céréales, il a été possible de stopper la désolidarisation croissante de la production indigène et des importations par l'adoption d'une réglementation contraignante: la proportion entre les deux provenances a été redéfinie, non par Bio Suisse, mais par les partenaires de marché eux-mêmes. Les importations d'œufs font l'objet d'une procédure analogue: le secteur se réunit et détermine d'un commun accord les valeurs essentielles pour le marché.

Le principe selon lequel la fiabilité crée la confiance s'applique à l'ensemble de nos activités. La confiance est la première condition pour créer des coopérations et des synergies. Cette approche bénéficie à tous les partenaires – du champ à l'assiette. Et elle atteste de la qualité, de la disponibilité des produits et de prix équitables.

Assurance qualité

LES CRITIQUES RENDENT LE BOURGEON ENCORE MEILLEUR

En 2005, le département de l'assurance qualité a traité de nombreuses critiques. Leur éventail était très large. Diverses réclamations ont mis en cause le travail de Bio Suisse. Le reproche nous a ainsi été adressé que les légumes bio pouvaient être dangereux pour la santé en raison de l'utilisation de fumier. Pour les uns, les contrôles étaient trop chers, pour les autres, pas assez sévères. Au nombre des classiques figure aussi la présence dans les produits Bourgeon d'additifs désignés par la lettre E suivi d'un numéro.

Le cas le plus important de l'année écoulée a concerné les herbes aromatiques vendues en pot. L'enquête de la télévision Suisse romande qui a décelé des résidus dans cinq pots sur six a soumis à rude épreuve la gestion de crise de Bio Suisse. Il a apporté la preuve de son bon fonctionnement. Après le traitement de la question dans l'urgence, le travail s'est poursuivi dans les coulisses. Du substrat aux tuyaux utilisés pour l'irrigation jusqu'à l'étiquetage du produit final, toute la chaîne de production a fait l'objet de contrôles pour déterminer les possibles points d'entrée pour des résidus. Bio Suisse a associé à cette enquête les experts du FiBL comme les représentants de la branche (producteurs de plantes aromatiques en pot, fabricants de substrat, grands distributeurs, fournisseurs). A la suite de ces études, Bio Suisse a lancé un projet en collaboration avec le FiBL afin de procéder à des contrôles de qualité auprès des fabricants de substrat et de soumettre les livraisons à des tests plus intenses sur l'éventuelle présence de résidus. D'autres mesures doivent exclure des contaminations pendant le transport entre le producteur et les étals des magasins.

L'élevage figure en tête des réclamations pour les exploitations Bourgeon. Les conditions d'élevage ont fait l'objet de suspicions dans sept cas. Les consommateurs comme les promeneurs sont très sensibles à cet aspect. En règle générale, les instituts de contrôle concernés ont procédé pour ces cas à des vérifications inopinées.

Les réclamations constituent pour Bio Suisse un bon instrument pour vérifier la qualité du travail réalisé. Nous avons étudié tous les cas minutieusement et avons pu apporter des améliorations sur certains points.





Bilan et compte d'exploitation 2005 de Bio Suisse

HAUSSE DES RECETTES ET DES PRESTATIONS

Le bilan 2005 se conclut sur des coûts supérieurs de 5% par rapport au budget alors que les recettes se sont situées à 4,5% au-dessus des attentes. Les comptes s'achèvent sur un excédent de recettes de 45 951 francs, soit quelque 30 000 francs de moins que prévu. Le bénéfice sera attribué au capital propre: le pourcentage des moyens propres par rapport au total du bilan s'élève désormais à 35%. Le comité vise à moyen terme un taux d'autofinancement de 40%.

Un bon quart du chiffre d'affaires global – qui s'élève à près de huit millions de francs – est constitué par les contributions annuelles et contributions de marketing via le PSL. Les fonds du PSL sont immédiatement utilisés pour la publicité du lait bio (affiches, spot TV). La moitié de ces sommes provient des redevances de licence, un huitième des mesures de promotion des ventes de la Confédération. Les recettes des amendes aux producteurs et preneurs de licence pris en défaut sont en augmentation.

Pour la première fois, les 100 délégués aux deux assemblées ordinaires annuelles ont été dédommagés par Bio Suisse. Après trois ans de travail intensif, la réforme des structures de Bio Suisse a été achevée. L'association s'est décidée pour des structures simples avec des voies de décision rapides. L'assemblée des délégués élue pour une période de quatre ans dispose de compétences complémentaires. Le comité de neuf membres dirige et assure le lien entre les commissions élues et le siège administratif. Les dépenses pour le comité ont augmenté en 2005, alors que les frais de fonctionnement des commissions techniques sont restés inférieurs aux sommes budgétées. Des dépenses toujours importantes ont été consenties pour le marché laitier. Bio Suisse a soutenu financièrement la table ronde du marché laitier.

Une qualité élevée et, de ce fait, la crédibilité du Bourgeon possèdent leur prix. Des collaborateurs supplémentaires ont été requis pour mener à bien les diverses tâches de l'assurance qualité et octroi du label alors que des moyens additionnels ont été mis à la disposition du traitement des demandes de fourrage. L'objectif est un affouragement bio à 100%.

En 2005, un nouveau spot publicitaire, qui sera diffusé pendant trois ans, a vu le jour. Déjà dans sa deuxième saison, le projet planète bio suisse a permis à de nombreux jeunes de se familiariser avec l'agriculture biologique. En outre, Bio Suisse se présente depuis le mois de mai 2005 sous une nouvelle apparence. Le site Internet www.bio-suisse.ch a également fait peau neuve. L'action politique a exigé des moyens complémentaires, mais le corps électoral suisse a récompensé ces efforts en acceptant l'initiative STOP OGM.

BILAN AU 31.12.2005

	Total CHF
Actifs	
Actifs circulants	
Liquidités	3 253 808.98
Débiteurs	197 873.74
Marchandises	80 000.00
Actifs transitoires	989 302.73
Total actifs circulants	4 520 985.45
Actifs immobilisés	
Participations	1.00
Mobilier et parc informatique	142 000.00
Papiers-valeurs	45 363.50
Total actifs immobilisés	187 364.50
Total actifs	4 708 349.95
Passifs	
Fonds étrangers	
Étrangers à court terme	872 718.55
Fonds (étrangers à court terme)	1 141 906.76
Provisions et capitaux externes	542 139.25
Passifs transitoires	509 765.41
Total fonds étrangers	3 066 529.97
Fonds propres	1 595 868.52
Total passifs	4 662 398.49
Bénéfice	45 951.46

COMPTES D'EXPLOITATION POUR LA PÉRIODE DU 1.1.2005 AU 31.12.2005

	Total CHF
Charges	
Marketing	1 852 453.11
Marchandises	371 307.75
Frais de personnel	2 920 390.50
Frais externes	806 172.09
Frais financiers	3 820.04
Amortissements	88 279.10
Frais d'exploitation	856 174.25
Prestations de tiers	854 078.01
Frais hors exploitation	104 631.08
Total charges	7 857 305.93
Revenus	
Contributions producteurs y compris PSL	2 104 287.05
Droits de licence	4 166 406.18
Subventions de l'OFAG	1 017 168.00
Vente de matériel	147 311.98
Tiers, dons, honoraires, sanctions	336 208.04
Certification pour l'étranger	73 240.40
Intérêts	17 321.58
Papiers-valeurs (amortissements et dividendes)	41 314.16
Total revenus	7 903 257.39
Bénéfice	45 951.46



Une école bio

UN IMPORTANT JALON POUR LA FORMATION AGRICOLE DE BASE

Après un grand travail préparatoire et une année de formation intensive, la volée inaugurale a achevé en août 2005 l'apprentissage pilote organisé par Bio Suisse pour une formation spécialisée en agriculture biologique. 16 futurs paysannes et paysans bio ont pu recevoir leur certificat et leur diplôme. Pour la première fois, une formation approfondie en agriculture biologique a pu figurer dans la formation de base. En raison de son succès, ce projet pilote sera poursuivi.

L'apprentissage pilote fait partie intégrante de la formation initiale de trois ans pour obtenir le CFC de paysan avec spécialisation en agriculture biologique. Contrairement à la formation délivrée par les écoles d'agriculture, l'enseignement théorique est réduit pendant la troisième année et complété par un stage pratique sur les exploitations d'apprentissage bio. Cette formation spécifique s'adresse à des jeunes qui ont achevé la première partie de la formation au titre de «paysan avec spécialisation en agriculture biologique». Ce groupe est complété par des participants issus d'une formation biologique-dynamique, qui prennent part à ce cours lors de leur seconde année d'études.

Une ferme biologique est essentiellement orientée sur les besoins des sols, des plantes, des animaux et des êtres humains. Ainsi pour le thème de l'affouragement des ruminants, la composition des rations est davantage déterminée par l'aptitude des composants à «être ruminés» plutôt que leur prix. Des limites sont également posées, par exemple pour l'utilisation des produits phytosanitaires ou dans les techniques d'élevage (p. ex. le transfert d'embryon). Les paysannes et paysans bio bien formés connaissent les liens entre ces différents domaines. Ainsi Bio Suisse investit avec la formation bio pour les nouvelles générations. Informations complémentaires sur le site www.bioschule.ch.



Questions et réactions à
BIO SUISSSE Association suisse des organisations d'agriculture biologique
Margarethenstrasse 87, CH-4053 Bâle
Tél. 061 385 96 10, fax 061 385 96 11
Reproduction autorisée avec indication de la source
bio@bio-suisse.ch, www.bio-suisse.ch, www.planetebiosuisse.ch

Commission de labellisation
agricole (CLA)



L'AGRICULTURE BIO- LOGIQUE COMMENCE PAR UN SOL SAIN

Res Bärtschi,
agriculteur biologique et président de la CLA

Avec les commissions techniques de Bio Suisse et les organisations membres, la CLA a formulé dans une directive les normes pour la protection du sol et la rotation des cultures. L'érosion est minimisée sur les fermes biologiques par une couverture verte aussi étendue que possible. Pour l'assolement, des points essentiels font l'objet de définitions précises mais, comme précédemment, les décisions essentielles pour une judicieuse rotation des cultures reposent sur l'exploitant. La CLA ne doute pas que la protection du sol méritera à l'avenir une attention accrue, malgré l'évolution actuelle de la politique agraire qui semble hélas suivre une autre direction. Lorsque la pression s'accroît sur les paysans, ils la transmettent à leur tour sur le sol.

L'affouragement joue un rôle essentiel dans l'élevage. Conformément à l'objectif défini dans les directives, l'assemblée des délégués a réduit de moitié au 1.1.2006 la part conventionnelle dans la ration de foin. Cette mesure a été prise simultanément avec l'ordonnance bio de la Confédération. Une alimentation adaptée aux conditions du site constitue la ligne directrice d'un affouragement biologique des animaux nourris au foin grossier. La CLA s'efforce de fournir un cadre destiné à favoriser l'application de ces mesures. Pour l'exploitation bio, l'animal qui consomme du foin grossier doit apporter une contre-prestation en lait et en viande. Les races et les animaux adaptés à ces exigences existent et les fermes bio doivent les favoriser.

La densification croissante des réglementations est un problème d'actualité. La CLA cherche des solutions pour améliorer la situation. Cependant, une réduction des tâches administratives dans l'agriculture biologique ne serait pas nécessairement perçue par les producteurs. Car, hormis les directives de Bio Suisse, le nombre de nouvelles réglementations à satisfaire ne cesse de s'accroître. Un moyen de combattre cette complexité croissante réside dans une meilleure coordination. Une plus grande responsabilité personnelle est demandée aux producteurs, mais elle ne peut exister que si son utilité est reconnue. Car les infractions aux directives commises par certaines exploitations constituent inévitablement une incitation à une intensification des contrôles.